

autrichien induit par l'armistice le 11 novembre 1918²⁹⁷. L'arrivée au pouvoir du mouvement anti-autrichien *Volkspartei* du D^r Wilhelm Beck refonde les relations entre l'Autriche et le Liechtenstein. Par cette fronde, la personne du Prince est désavouée. On lui reproche d'avoir servi les intérêts autrichiens pendant la guerre et de n'avoir pas protégé ceux de sa Principauté et de son peuple. Face au mouvement de contestation grandissant dans le pays, la réaction du Prince Jean II ne se fait pas attendre. Il crée un comité de Constitution qui aboutit à l'édiction de la Constitution du 5 octobre 1921, toujours en vigueur de nos jours. Concomitamment, le Liechtenstein a pris ses distances avec l'Autriche au profit d'une politique tournée vers la Confédération Helvétique²⁹⁸. Son environnement géographique et humain l'empêche de s'ériger en territoire douanier, postal, monétaire et diplomatique autonome²⁹⁹. Le Liechtenstein a fait déléguer sa représentation diplomatique à la Suisse dès 1919³⁰⁰ et convient d'une union postale signée le 29 mars 1923³⁰¹, ainsi que d'une union douanière qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1924, date à laquelle le franc suisse devient la monnaie officielle³⁰².

91. Une neutralité nécessaire pendant la seconde guerre mondiale. – Pendant la seconde guerre mondiale, le choix d'une union douanière avec la Suisse est décisif. À l'extérieur les menaces se précisent, l'Autriche est envahie par le III^e Reich. Le Prince François-Joseph II qui a accédé au trône le 25 juillet 1938 est contraint de fuir l'Autriche ; il est le premier Prince à résider en Principauté. La politique qu'il amorce pendant la seconde guerre mondiale est en conformité avec les recommandations du Conseil Fédéral qui préconise une stricte neutralité³⁰³. Cette situation permet au Liechtenstein de mettre en œuvre une politique fiscale favorable, stable par sa neutralité et attirante pour les capitaux étrangers. Confortée dans ses frontières initiales, arrimée à la Suisse mais souffrant de sa petitesse, la reconnaissance

²⁹⁷ Dès 1913, une révolution silencieuse s'amorce au Liechtenstein sur fond de nationalisme exacerbé. Wilhelm Beck avocat crée le premier parti politique en Principauté : « *le Volkspartei* ». Les revendications de ce parti sont communes à bon nombre de Liechtensteinois, à savoir « *Le Liechtenstein aux Liechtensteinois* ». Ces derniers reprochent au pouvoir politique la prégnance de l'Autriche dans toutes les institutions du pays. Que ce soit en matière de douane, d'imposition, voire de justice, toutes les institutions de la Principauté dépendent de son voisin danubien.

²⁹⁸ Pour ce faire, le traité d'union douanière austro-liechtensteinois est dénoncé le 2 Août 1919, à la suite de quoi dès 1920, des pourparlers avec la Suisse sont engagés.

²⁹⁹ Le Liechtenstein à cette époque dispose de 160 km² avec une démographie de 23000 habitants.

³⁰⁰ Le Liechtenstein n'est pas annexé diplomatiquement à la Suisse. Ce dernier reste souverain et fonde sa représentation diplomatique sur un simple accord de volonté librement consenti qu'il peut retirer à la Suisse. Voir le commentaire de SANGUIN (A.-L.) in « *Le Liechtenstein...* », *op. cit.*, p. 430.

³⁰¹ SOCIÉTÉ DES NATIONS, Recueil des traités et des engagements internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations, (Recueil de traités) vol.2, n°1, 1920, p. 305.

³⁰² KRANZ (W.), *La Principauté de Liechtenstein*, *op. cit.*, p. 23.

³⁰³ En 1939, le prince rencontre à Berlin, Hitler et Ribbentrop qui admettent l'inviolabilité du Liechtenstein et de la Suisse qui sont liés par une union douanière.